CONSEIL MUNICIPAL DU 24 OCTOBRE 2022

TRAVAUX

REFECTION DES FAÇADES DE L'HOTEL DE VILLE - AUTORISATION DE SIGNER L'AVENANT N° 1 AU MARCHÉ DE TRAVAUX

Par délibérations du 19 juillet 2021 et du 22 novembre 2021, le Conseil Municipal autorisait Monsieur le Maire à signer les marchés de travaux ci-dessous, pour un montant total de 400 114,58 € HT (480 137,50 € TTC) afin de rénover les façades de l'Hôtel de Ville.

	ENTREPRISES	MONTANTS EN € HT
1. Maçonnerie, taille de pierres	JACQUET SARL (38780 - Estrablin)	251 897,28 €
2. Menuiseries aluminium	DELF' ALU (74550 - Margencel)	139 000,00 €
3. Peinture	PLANTAZ Georges (74200 Thonon)	9 217,30 €

Les travaux sont en cours et il s'avère nécessaire de réaliser des travaux supplémentaires en cours de chantier pour le lot n° 1 :

- appliquer une patine d'harmonisation avec recherche de teinte pour masquer les différences d'aspect entre la pierre existante, les greffes, les joints repris et les réparations au mortier qui sont apparus lors de l'application du reminéralisant,
- reprendre des dalles granit au sol du Salon du lac, dans la continuité de celles existantes. En effet, lors du remplacement des portes aluminium, il est apparu que les anciennes portes étaient composées de pivots encastrés au sol pour assurer leurs ouvertures alors que les portes à installer étaient équipées de paumelles,
- reprendre les deux angles des chapiteaux ainsi qu'effectuer la réparation du bassin situé au niveau des voûtes côté Château de Sonnaz, travaux non prévus au marché de travaux. De même pour l'élimination du calcin disgracieux sur l'intrados de ces mêmes voûtes.

Ces modifications entraînent une augmentation du marché du lot n° 1 de 12 306,10 € HT, (soit + 4,89 % par rapport au montant initial de 251 897,28 € HT).

Le détail des travaux supplémentaires figure dans le projet d'avenant présenté.

Ainsi, le montant total des travaux pour les 3 lots, initialement de 400 114,58 € HT, est porté à la somme de 412 420,68 € HT, soit une augmentation de 3,08 %.

Sur proposition de Monsieur FAVRAT, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant au marché de travaux.

Fin du document